



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 JUIN 2026

A la suite d'une convocation du mercredi 17 juin 2026, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 23 juin 2026 à 17h sous la présidence de Monsieur Gilles BIGNON, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **31**

Mesdames, Messieurs Gilles BIGNON, Christian CLEMENT, Bernard BORDÉ, Mireille CINQUALBRE, Bernard CLAVE, Roselyne DA SOLLER, Cyrille DALSTEIN, Éric FEDERSPIEL, Guy FENRICH, Freddy LITTY, Christiane MULLER, Laurent MULLER, Christiane HECKEL, Jean-Claude HEHN, Etienne HOFFERT, Orhan KARA, Jonathan LEIDNER-WALDECK, Jacky RIEGER, Barbara SCHICKNER, Dominique SCHOULLER, Océane SIMON, Laurent SLAVIK, Gérard THIEL, Pierre THIL, Bernard TREUVELOT, Emmanuel VATRIN, Marc ZINGRAFF.

Dont représentés par son suppléant :

Messieurs Daniel CLEMENT est représenté par Pascal TARILLON, Germain DERUDDER est représenté par Gaetano CIGNA, Ginette MAGRAS est représentée par Aurore SCHUTZ, Christophe MULLER est représenté par Didier BLAISE.

✓ Excusés ayant donné procuration : **2**

Messieurs. Christian SCHWALBACH a donné procuration à Gilles BIGNON, Claude BARBIAN a donné procuration à Éric FEDERSPIEL.

✓ Excusé : **22**

Mesdames, Messieurs Jean-François AMMER, Suzanne BUSDON, Alexandre CASSARO, Salvatore COSCARELLA, Salvatore FIORETTO, Roland GLODEN, Marie-France GUERRIERO, Jean-Philippe HANRIOT-FEY, Laurent MENIERE, Kevin PFEFFER, Jean-Marc HOELLINGER, Constant KIEFFER, Sylvia PIESTA, Pascal ROETSCH, Philippe SCHUTZ, Serge STEBLER, Sébastien THISSE, Jean-Paul TINNES, Jean-Marc WAGNER, Gabriel WEBER, Romuald YAHIAOUI, Christian ZWIEBEL.

10. MARCHES PUBLICS

**OBJET : : ETUDE D'OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT : MODIFICATION DU
SCHEMA DE COLLECTE DES BIODECHETS ET CONSEQUENCES**

Depuis 2009, le Sydeme a mis en place le dispositif Multiflux, reposant initialement sur la collecte simultanée de trois fractions de déchets, dont les biodéchets destinés à la valorisation par méthanisation. Ce dispositif a nécessité des prestations spécifiques, notamment le tri optique des flux, ainsi que la confection et la distribution de sacs de collecte dédiés.

À partir de 2022, le schéma de collecte a été modifié avec la sortie progressive des recyclables du dispositif Multiflux, ramenant celui-ci de trois à deux flux. Cette évolution s'est traduite par une baisse significative des tonnages Multiflux collectés en porte à porte, de l'ordre de 35 % entre 2021 et 2025, ce qui interroge l'efficacité des modalités actuelles de collecte, de transport et de traitement.

Les tonnages désormais collectés en Multiflux comportent une part limitée de biodéchets valorisables, estimée à environ 15 %, avec une qualité de tri insuffisante et un taux important d'indésirables. Cette situation génère des refus de tri significatifs et réduit l'efficacité économique et technique de la valorisation biologique sur l'installation Méthavalor.

Par ailleurs, le maintien du schéma actuel nécessiterait des investissements importants sur les centres de tri Multiflux. Ces investissements, estimés à environ 10 M€ par centre, doivent être appréciés au regard des performances réelles du dispositif, des contraintes réglementaires applicables à la collecte des biodéchets et de la nécessité de maîtriser les coûts du service public.

Dans ce contexte, le Sydeme a engagé une réflexion stratégique portant sur l'optimisation de son fonctionnement global, la rationalisation de ses équipements et l'adaptation du schéma de collecte des biodéchets, en lien avec ses collectivités adhérentes.

À cette fin, un marché public a été lancé pour la réalisation d'une étude stratégique d'optimisation du fonctionnement du Sydeme, intégrant l'analyse de différents scénarios de collecte ainsi que leurs impacts techniques, financiers et organisationnels.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 mai 2026 selon la procédure d'appel d'offres ouvert. La date limite de réception des offres était fixée au 12 juin 2026 à 12h00.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 16 juin 2026, a procédé à l'examen du rapport d'analyse des candidatures et des offres.

Après analyse des six offres reçues et application des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société EODD, classée au premier rang avec une note globale de 88,99 points sur 100, pour un montant de 182 908,75 € HT.

Cette offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de prix et de valeur technique.

Après avoir pris connaissance de la décision de la Commission d'appel d'offres,

Après avoir entendu l'exposé de Gilles BIGNON, Président,

Le Comité syndical délibère par :

33 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Et décide

- De prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres attribuant le marché à la société EODD pour un montant de 182 908, 75 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché, les crédits correspondants étant inscrits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 23 juin 2026

Gilles BIGNON,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

10 JUL. 2026